

Département du Puy de Dôme

**MAIRIE
de
SAINT-ROMAIN
63660**

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

Nombre de membres en service : 10

Nombre de membres présents : 7

Présents : Bernard BATISSON, Marie-Thérèse MARTIN, Alain CHARLET, Andrée SARAGOSA, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS, Michel Simand,

Excusés : Claude ARTAUD, Cathy Rage, Julien FOUGEROUSE.

Procuration : Cathy RAGE pour Delphine RAGE.

Alain CHARLET est désigné secrétaire de séance.

Au cours de cette séance les délibérations suivantes ont été prise :

- Délibération n°2024-1 : approbation du compte administratif 2023.
- Délibération n°2024-2 : approbation du compte de gestion 2023.
- Délibération n°2024-3 : affectation des résultats budget communal de l'exercice 2023.
- Délibération n°2024-4 : affectation des résultats budget eau de l'exercice 2023.
- Délibération n° 2024-5 : affectation des résultats budget assainissement de l'exercice 2023.
- Délibération n° 2024-6 : affectation des résultats budget communal de l'exercice 2023.
- Délibération n°2024-7 : tarif de l'eau, tarif du traitement des eaux usées année 2024-2025.
- Délibération n°2024-8 : participation communale aux transports scolaires.
- Délibération n°2024-9 : subventions aux associations.
- Délibération n°2024-10 : Demande de participation du collège du Val d'Ance pour le voyage en Angleterre et la tournée théâtrale.
- Délibération n°2024-11 : convention de déneigement avec le Département du Puy-de-Dôme.
- Délibération n°2024-12 : demande de subvention auprès de la DRAC pour le diagnostic de l'église de Saint-Romain.

- Délibération n°2024-13 : choix de l'entreprise pour la mission diagnostic de l'église Saint-Bonaventure de Saint-Romain.
- Délibération n°2024-14 : demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le diagnostic de l'église de Saint-Romain.
- Délibération n°2024-15 : demande de subvention auprès du Département du Puy-de-Dôme pour le diagnostic de l'église de Saint-Romain.
- Délibération n°2024-16 : mise à jour des délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

Le Maire
Bernard BATISSON



Le secrétaire de séance
Alain CHARLET

